



**COMPTE RENDU DE LA
SEANCE DU
Lundi 29 mars 2021
à 19h00**

Membres présents BONHOMME Gilbert, CHIRAT Magali, FAURE Pierre Paul, FAYOLLE Christian, GARNIER Philippe, GARIN Thérèse, GOY Chrystèle, JOASSARD Patrice, GRAEL Richard, MURIGNEUX Thérèse, MURIGNEUX Cyril, PROTIERE Fabien, TRUC Frédéric
Membre excusé MURAT Delphine

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020
DU BUDGET COMMUNAL**

Monsieur le Maire présente les résultats du compte administratif du budget communal :

Section Fonctionnement

- Dépenses de fonctionnement : 374 953,90 €
 - Recettes de fonctionnement : 571 011,64 €
 - Excédent l'année précédente : 584 053,69 €
- Résultat de fonctionnement : + 780 111,43 €**

Section Investissement

- Dépenses d'investissement : 522 259,09 €
 - Recettes d'investissement : 258 466,34 €
 - Déficit de l'année précédente : 95 339,83 €
- Résultat d'investissement : - 359 132,58 €**

Excédent global pour 2020 : 420 978,85 €

Conformément à la loi, Monsieur le Maire se retire des débats et du vote. Le compte administratif est approuvé avec 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

**APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020
DU BUDGET COMMUNAL**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du budget communal pour l'année 2020, établi par la comptable du Trésor public. Il dit que les résultats sont conformes au compte administratif. Le conseil municipal accepte ce compte de gestion avec 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 780 111,43 €. L'affectation du résultat doit couvrir le déficit d'investissement de 359 132,58 €.

Le conseil municipal décide à 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention, d'affecter 359 132,58 € du résultat de

fonctionnement de 2020 à l'investissement pour le budget 2021.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2021

Monsieur le Maire énonce les affectations budgétaires de chaque article des budgets fonctionnement et investissement proposées par la commission finances pour le budget primitif 2021

Il propose le budget primitif suivant :

Fonctionnement : Dépenses et recettes : 888 981,85 €

Investissement : Dépenses et recettes : 1 641 912,63 €

Le conseil municipal approuve ce budget à 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

**FIXATION DES TAUX DES TAXES D'HABITATION,
FONCIERE BATIE, ET FONCIERE NON BATIE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que cette année la commune ne percevra plus de Taxe d'Habitation, hormis celle des résidences secondaires. Elle ne percevra plus que le produit de la Taxe Foncière Bâti et la Taxe Foncière Non Bâti. De plus, le taux de Taxe Foncière Bâti du département qui est de 11.03 % sera, à partir de cette année, ajouté à celui de la commune portant le taux communal à 28.73%. Ce nouveau taux n'aura aucune incidence sur le montant des taxes appelées aux propriétaires de bien foncier. Vu que les taux communaux n'avaient pas été révisés en 2019 et 2020, monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de consolider les ressources fiscales de la commune pour 2021. Il propose de ne pas augmenter la taxe foncière non bâti mais fait état de 4 simulations d'augmentation des taux de la taxe foncière bâti par rapport à l'année 2020. Le conseil municipal vote à 11 voix pour une augmentation de celle-ci de 2% (3 voix pour une augmentation de 1%).

CONTRIBUTION AUX CHARGES DU SYDER

Le montant des charges du SYDER pour 2021 est de 20 547,41 €. Pour rappel, elles étaient de 15 124,47 € en 2020. Monsieur le maire propose de fiscaliser cette dépense. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

CONTRIBUTION AUX CHARGES DU SIEMLY

Le montant des charges du SIEMLY pour 2021 est de 2 678,40 €, soit 3,10 € par habitant avec un nombre d'habitants à 864. Pour rappel, elles étaient de 2 672,85 € en 2020. Monsieur le Maire propose de fiscaliser cette dépense. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

**FIXATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION
DE LA COMMUNE AUX FOURNITURES SCOLAIRES**

Monsieur le maire propose de conserver le montant de la participation de la commune aux frais de fournitures scolaires pour un montant de 57 € par enfant et par an, réajusté en fonction du nombre d'enfants présents à l'école début septembre. Il dit que la Municipalité continuera de soutenir financièrement l'école pour les projets exceptionnels. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DU RHÔNE DANS LE CADRE DES APPELS A PROJETS POUR LA RÉHABILITATION ET LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Monsieur le maire propose au conseil municipal que la commune dépose au titre des appels à projets 2021, une demande d'aide au département du Rhône pour la rénovation du local acquis par la commune rue de la république pour le réhabiliter et l'agrandir afin de devenir le nouveau centre technique communal dans le centre bourg permettant de rassembler tous les engins et matériels dédiés aux services techniques (tracteur, lame à neige, épareuse, tondeuses, remorques, véhicules utilitaires, électroportatifs, petit matériel...) Mais aussi, permettant d'offrir aux agents techniques des espaces de travail à couvert et des espaces de stockage de tous les consommables. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention pour la réalisation de ce projet.

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le Conseil Départemental du Rhône a en charge la répartition du produit des amendes de police 2020. Il propose de déposer une demande pour l'aménagement de l'entrée du village rue de la République. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette demande de subvention.

DEMANDES DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU

Monsieur le Maire propose de déposer deux demandes d'aide financière à l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour les projets suivants :

- Désimperméabilisation du parking du cimetière
- Gestion des eaux pluviales du local technique afin d'alimenter en eau les toilettes, pour bénéficier de l'eau récupérée pour l'arrosage des fleurs et pour le nettoyage de matériels.

Le conseil municipal approuve ces demandes à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PLAN FRANCE RELANCE POUR L'ACHAT D'EQUIPEMENTS POUR LA CUISINE DE LA CANTINE

Monsieur le Maire propose de déposer une demande d'aide dans le cadre du plan France Relance sur l'axe transition agroécologique qui propose un soutien financier aux cantines scolaires afin de financer l'achat d'une plonge inox avec égouttoir et d'un frigo professionnel pour la salle de la cantine. Il dit que la subvention couvre 100 % de l'achat HT de 4 390 euros. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

DELEGATION DE LA COMPÉTENCE MOBILITÉ (Loi LOM)

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la loi d'orientation des mobilités prévoit la couverture intégrale du territoire national par des autorités organisatrices de la mobilité. Le conseil communautaire de la CCMDL s'étant prononcé favorablement à cette prise de compétence lors de sa séance du 23 mars 2021, Monsieur le Maire invite son conseil à approuver la modification des statuts de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais en la matière et de transférer la compétence en matière de mobilité à la CCMDL afin que celle-ci devienne autorité organisatrice de la mobilité. Le conseil approuve à l'unanimité.

CONVENTION AVEC L'EPORA

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'EPORA est un établissement public foncier de l'ouest Rhône-Alpes. Ses objectifs sont de répondre à un aménagement du territoire durable. EPORA est compétent pour procéder à toutes acquisitions foncières et toutes opérations immobilières et foncières de nature à faciliter l'aménagement. EPORA est ainsi habilité à participer au financement d'opérations immobilières. Le Maire propose de signer une convention de collaboration avec EPORA. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

CONVENTION MISE A DISPOSITON DU'UN ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE

Monsieur le maire rappelle que madame Véronique VILLEMAGNE est mise à disposition à la bibliothèque de Meys pour une durée hebdomadaire d'une heure trente. La convention arrivant à échéance il propose de la renouveler aux mêmes conditions du 01/05/2021 au 31/12/2021. Le conseil accepte à l'unanimité.

ECHANGE D'UNE PARTIE DE PARCELLE COMMUNALE

Monsieur le maire rappelle le projet de réalisation de chemins piétonniers traversant le bourg. Il propose

d'échanger avec l'accord du propriétaire une fraction des parcelles F814, F863 et F864 sur une largeur de 3M, à titre gracieux. Il dit que les frais de notaires et de géomètre seront à la charge de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

- Rappel du webinaire à destination des élus le 10 avril proposé par le CAUE sur les manières d'appréhender les projets d'aménagement d'un territoire

Philippe GARNIER
Maire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

